

DIRECTEURS.		
DISTRICTS.	DIRECTEURS.	RÉSIDENCE.
Arthabaska	F. Préfontaine	South-Durham
Beauce	Ant. Taschereau (4)	Ste-Marie de la Beauce
Beauharnois	D. McPherson (5)	Lancaster, Ont.
Bedford	S. A. Fisher (6)	Brôme
Charlevoix	Chs Martel (7)	Baie St-Paul
Chicoutimi et Saguenay	S. Fortin	St-Prime
Iberville	O. Bergeron	St-Athanase
Joliette	J. J. A. Marsan	L'Assomption
Kamouraska	J. C. Chapais	St-Denis
Montmagny	Jacques Collin (8)	St-Thomas, Montmagny
Montréal	Alexis Chicoyne	St-Marie
Québec	L'abbé T.	
	Montminy	St-Agapit
Richelieu	Dr Ad. Bruncau	Sorel
Rimouski	Chs Préfontaine (9)	Isle-Verte
St-François	N. Bourque (10)	Sherbrooke
St-Hyacinthe	L. T. Brodeur	St-Hugues
Terrebonne	Frs Dion	Ste-Thérèse
Trois-Rivières	L'abbé D. Gérin	St-Justin

(1) L'hon. P. B. de LaBruère est nommé en remplacement de Mer Labelle.

(2) M. N. Bernatchez est nommé en remplacement de l'hon. P. B. de LaBruère.

(3) M. l'abbé Chartier est nommé en remplacement de M. N. Bernatchez.

(4) M. Ant. Taschereau est nommé en remplacement de J. Bilodeau.

(5) M. D. McPherson est nommé en remplacement de M. S. A. Brodeur.

(6) M. J. A. Fisher est nommé en remplacement de M. H. Poirier.

(7) M. Chs. Martel est nommé en remplacement de M. C. Côté.

(8) M. Jacques Collin est nommé en remplacement de M. N. Bernatchez, Jr.

(9) M. Chs. Préfontaine est nommé en remplacement de M. E. Hébert.

(10) M. N. Bourque est nommé en remplacement de M. A. McCallum.

M. N. Bernatchez, nouveau président, prend le fauteuil après avoir remercié la convention de l'honneur qu'elle lui a fait de le nommer à la charge dont il vient d'assumer les fonctions. Il fera de son mieux pour se montrer digne de cet honneur mais craint bien de ne pouvoir suivre en tout le bel exemple que lui laisse à imiter son honorable devancier qui a si bien su remplir la charge qu'il vient de résigner.

Sur proposition à cet effet, un comité composé de MM. Dr. Bruncau, Hébert, Chicoyne et Leclere est nommé pour examiner les échantillons de beurre exposés devant la convention et faire rapport.

M. le président donne la parole à M. Ed. A. Barnard qui entretient la convention sur la valeur des vaches canadiennes et croisées jersey-canadiennes comme vaches à lait et sur l'alimentation rationnelle du bétail pour la production du lait. Les principes posés par M. Barnard sont élucidés par un grand tableau dont le confère donne l'explication au cours de la conférence. Il démontre que la vache canadienne ou croisée Jersey-canadienne est une des meilleures laitières et qu'avec une alimentation bien entendue, elle donne un profit très rémunérateur. Les chiffres cités par M. Barnard ont été

contrôlés sévèrement et peuvent subir la critique la plus minutieuse.

L'honorable M. Laurier étant entré dans la salle pendant l'entretien de M. Barnard, M. le président l'invite à vouloir bien prendre la parole, sachant que tous les membres de la convention seront heureux de l'entendre. Se rendant avec bienveillance à cette invitation, l'hon. M. Laurier débute en s'excusant vu qu'il ne se sent pas sur son terrain en parlant de l'agriculture. Il a souvent fréquenté la salle où il a le plaisir de rencontrer la présente convention mais dans un tout autre but que celui qui l'amène aujourd'hui. Cependant, tout en étant plus fort en politique et en droit qu'en agriculture, il sait ce que vaut celle-ci. Il se rappelle le mot de Sully qui aimait à dire : Pâturage et labourage sont les mannelles de la France, et aussi celui de Henri IV qui voulait que chaque paysan de son royaume put mettre chaque dimanche la poule au pot. Bien que l'agriculture ait été négligé autrefois au point qu'un anglais de Sherbrooke méprisait les Canadiens-français parce qu'il avait vu un jour, dans un journal, l'annonce d'une terre à vendre par un de nos compatriotes qui donnait comme un des avantages que présentaient les étables celui d'être à proximité d'une rivière où l'on pouvait jeter le fumier facilement, il est heureux de dire que les choses sont bien changées aujourd'hui. En effet, un autre anglais M. Fisher, député du comté de Brôme lui disait que, il y a quelque temps, il avait parcouru les campagnes de Sainte-Thérèse, près Montréal et y avait vu là des terres magnifiquement cultivées par les Canadiens-français, et entre autres par M. François Dion, dont il est heureux de constater la présence dans cette convention. Le cultivateur canadien fait du progrès depuis qu'il cherche à s'instruire en agriculture. La science est nécessaire à l'agriculteur comme à tout autre s'il veut devenir maître de son art. Dans l'Ontario, on a si bien compris cela qu'on tient partout des *Farmer's Institutes* où des conférenciers choisis parmi les meilleurs agronomes donnent des conseils aux cultivateurs. On fait aussi la même chose dans notre province au moyen des cercles agricoles, et l'agriculture en retire un grand bénéfice. Il termine ses remarques en disant que, tout en admettant que l'industrie laitière est une source de grands profits pour les cultivateurs de notre province, il croit qu'il y a aussi de grands profits à retirer de l'élevage des chevaux, et à ce point de vue, il est heureux de l'idée qu'a eu l'hon. M. Beaubien d'amener à Arthabaskaville quelques uns des beaux chevaux du haras national. Il espère que cette exhibition va donner aux cultivateurs de son district le goût des bons et beaux chevaux et les engagera à en élever plus qu'il ne l'ont fait par le passé.

M. le Président remercie l'hon. M. Laurier au nom de la convention.

M. Barnard dit qu'il a été heureux d'entendre ce qu'a dit l'hon. M. Laurier au sujet du *Farmer's Institute*. Il est en mesure de dire que l'hon. commissaire d'agriculture ici présent est très favorable à ces réunions de cultivateurs. Aux yeux de l'honorable commissaire, la présente convention est un des meilleurs *Farmer's Institutes* qu'on puisse voir, et il le considère tellement comme cela, qu'il accueillerait volontiers une demande que leur ferait la société de payer les frais de voyages des conférenciers invités à la présente convention, et verrait à accorder cinq piastres pour chaque conférence donnée.

L'hon. colonel Rhodes corrobore ce que vient de dire M. Barnard et dit qu'il sera heureux de donner à la présente convention cette marque d'approbation de sa manière de procéder, en retour du plaisir qu'il a éprouvé à assister à ses séances.

A ce moment, M. le secrétaire demande à M. le Président la permission de communiquer à la convention un télégramme